



**ALGERIE TELECOM-SPA-  
DIRECTION OPERATIONNELLE DES  
TELECOMMUNICATIONS DE BLIDA  
SOUS-DIRECTION TECHNIQUE  
DEPARTEMENT RESEAU D'ACCES  
SERVICE RESEAU URBAIN**

REF : AT/DOT BLIDA/SDT/DRA/RU/ 13 /2024

BLIDA LE : 15/05/2024

**A**

L'ENTREPRISE ETS KOUICEEM MUSTAPHA  
Représenté par M<sup>er</sup> KOUICEEM MUSTAPHA  
Adresse : CITE BOUAMEUR OUARGLA

**MISE EN DEMEURE**

**Objet :** Travaux de canalisation AMROUSSA MSAN AMSN09 CMP SOUMAA.

- Vu le contrat N°12/2023 ayant l'objet « Travaux de maintenance et de développement de la canalisation pour le réseau FTTX »
- Vu l'ordre de service de démarrage des travaux N°96/SDT/DRA/2024 du 28/03/2024.
- Vu le délai d'exécution de 35 jours.
- Vu l'anomalie constatée, lors des visites, citées ci-après :

- **Refus de notifier l'ordre de service et ouverture de chantier**

A cet effet :

Je vous mets en demeure pour prendre toutes les dispositions nécessaires pour modérer la situation dans un délai de huit (08) jours.

En cas de non prise en charge, Algérie Télécom se réserve le droit de prendre les mesures administratives et réglementaires.

**Le Directeur**

**BENGHARBI Belkheir**  
Directeur Opérationnel des  
Télécommunications de Blida

